



2, place de l'Eglise  
L-9391 Reisdorf  
Tel: 83.02.21/Fax: 88.92.30  
E-mail: commreis@pt.lu

## AVIS AU PUBLIC

Conformément aux prescriptions de l'article 24, paragraphe 1 de la loi modifiée du 19 décembre 2008 relative à l'eau, il est porté à la connaissance du public que

Madame Bianca et Monsieur Stefan MARTINS MENDES ont introduit une demande d'autorisation auprès de l'Administration de la Gestion de l'Eau pour la construction d'une maison unifamiliale en zone inondable du cours d'eau « Sûre » à Reisdorf.

Le public pourra consulter le texte de la demande à la maison communale pendant le délai de 40 jours.

Reisdorf, le 25 juin 2020

Le Bourgmestre



Le Secrétaire

